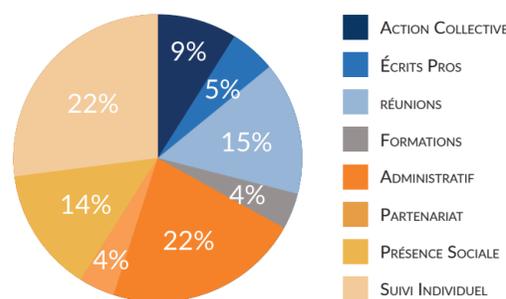


A.E.T. :
Dispositif d'Accompagnement
pendant l'Exclusion Temporaire

Le Dispositif d'Accueil des Exclus Temporaire « AET » de Lunel fait partie intégrante de notre pratique de prévention spécialisée.

Pendant la période de confinement, le dispositif s'est adapté aux besoins des familles et des jeunes en permettant un accompagnement dans la continuité pédagogique, en distanciel. L'intervention éducative a pour objectif d'accompagner l'adolescent à la prise de conscience de son acte et de sa sanction mais surtout de comprendre l'environnement social et familial de l'enfant.

Ce partenariat avec les équipes éducatives et pédagogiques renforce la détection des situations fragiles et permet de rencontrer des familles isolées. La prévention du décrochage scolaire est une des thématiques transversales de notre pratique de prévention notamment sur le Territoire de Lunel où l'Accueil des Exclus Temporaires (AET) existe depuis 2017 et financé par le Contrat de Ville, le CGET et la CAF (poste aide Adulte-Relais).



PRATIQUES PROFESSIONNELLES DE LA SALARIÉE
ADULTE - RELAIS DU DISPOSITIF AET (service Lunel)

**DISPOSITIF
DE PRÉVENTION
DES RADICALITÉS**

Ces différents éléments de contexte et notamment le confinement ont pu également engendrer beaucoup de faits de violence conjugale et familiale qu'il a fallu gérer même à distance en s'adaptant aux nouvelles conditions de travail et de vie liées à la crise sanitaire.

L'augmentation du nombre de suivi est principalement liée au signalement de l'Education Nationale suite à l'hommage rendu à Samuel Paty qui a soulevé la polémique. Cela démontre le besoin de sensibiliser dès le plus jeune âge sur le sujet et sur la laïcité et la liberté d'expression, pour désamorcer toute réaction excessive et comportement et discours dangereux qui viennent notamment des parents ou l'environnement proche, aux valeurs religieuses traditionnalistes et radicales.

13 nouvelles saisines en 2020.

L'augmentation des dossiers en sommeil est surtout liée aux conséquences de la période de confinement.

Sur l'année 2020, nous avons eu peu de CPRAF du fait des manifestations des gilets jaunes puis des confinements liés à la crise sanitaire et du fait des attentats (cf. Samuel Paty).

PERSPECTIVES

2021 / 2022

La durée de la convention avec la Ville de Montpellier s'est calquée sur l'échéance du renouvellement de l'habilitation Prévention Spécialisée de l'association, soit en 2022.

Afin de préparer ces renouvellements, un travail avec les services du Conseil Départemental est nécessaire et nous souhaitons vivement qu'un renouvellement des fiches actions se réalisent avec la DEF afin de définir des buts clairs et précis aux services.

Ces fiches action visent à préciser :

- Le domaine d'intervention sur lequel ou lesquels l'action va porter. La dominante porte-t-elle sur la scolarité, la parentalité, la vie de quartier ou encore une autre thématique ?
- Les objectifs poursuivis, les critères d'évaluation et les indicateurs de résultats permettant de vérifier à des moments définis si les intervenants progressent dans la bonne direction.
- Les lieux précis ou particuliers d'interventions ainsi que les partenaires locaux pressentis.

Cette déclinaison opérationnelle donne un cadre d'intervention repérant aussi bien pour les travailleurs sociaux que pour les mandataires de l'action. Ces précisions sont de précieux atouts pour les éducateurs, elles permettent d'éviter l'imprécision, source de confusion dans l'action.

La précision de la commande publique donc du mandat institutionnel formalisé dans les fiches vient sceller la légitimité de l'action éducative et de sa territorialisation.

STYLO TROTTOIR

paroles d'éducs

TRAVAIL
DE RUE

versus

PRÉSENCE SOCIALE
NUMÉRIQUE

Nous avons élaborer notre propre pratique de « rue numérique ». Nous avons alors créé un compte d'équipe sur les trois plateformes qui nous semblaient pertinentes : Facebook, Instagram et Snapchat.

Facebook, davantage utilisé par les parents et les jeunes adultes, est l'espace où nous partageons des informations qui nous paraissent pertinentes, utiles ou qui peuvent inviter à la réflexion : offres d'emploi, évènements, articles portant sur des débats et des sujets de société, messages de prévention, contenus culturels... Facebook a l'avantage de nous avertir des anniversaires de nos « amis », ce qui nous permet de leur fêter en temps réel. Cette attention nous permet de valoriser le lien et est parfois l'occasion d'enclencher une conversation.

Instagram est essentiellement basé sur le partage de photos (actions collectives, séjours, paysage du territoire...) sur le feed (publications permanentes) et sur le partage d'informations ou de publications en stories (publications éphémères). Depuis plusieurs mois, régulièrement, nous mettons en ligne des quizz thématiques (musique, cinéma, sport, sommeil, alimentation, sexualité, écologie...). Nous partageons également des photos de locaux d'institutions partenaires du territoire (MLI, EVS, espace Kifo, MSAP...) pour mettre en avant leurs actions et faire office d'orientation auprès de nos abonnés, de façon dépersonnalisée. Nous avons récemment basculé notre compte Instagram en compte professionnel, afin d'avoir une meilleure visibilité du public touché par nos publications à travers des statistiques précises.

Snapchat repose sur le principe de partage de contenu éphémère, principalement photos et vidéos. C'est pourquoi nous utilisons seulement les stories pour signaler que nous nous trouvons à un endroit précis lors de nos temps de présence sociale sur le territoire ou lorsque nous utilisons le camion « truck ».

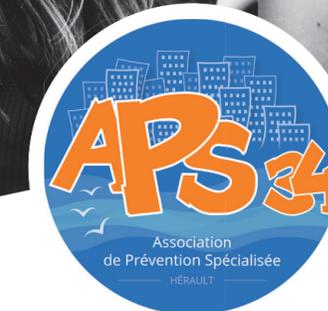
Nous partageons du contenu mais nous avons également accès au contenu partagé par les jeunes. Le contenu qu'ils partagent est alors un support à la discussion mais également parfois l'occasion de faire de la prévention, d'inviter à la réflexion.

Sur les trois réseaux sociaux, nous utilisons l'outil de messagerie instantanée pour communiquer avec les jeunes et les familles. Cependant, la présence sociale numérique diffère d'une présence sociale réelle. Les processus, les rituels et les interactions sont différents. Par exemple, lorsque nous croisons un jeune, tous les jours, dans la rue, nous nous arrêtons au moins pour le saluer, sans que cela ne paraisse intrusif. En ligne, le rapport est différent et nous allons principalement vers les jeunes lorsque nous avons un objectif précis : lui parler d'une action collective, lui demander des nouvelles, suite à un évènement particulier, lui donner rendez-vous, lui communiquer des informations ciblées, par exemple. Certains jeunes nous contactent également par ce biais car cela leur permet de se détacher d'une potentielle pression sociale, notamment de la part de leurs pairs. Cette forme de communication peut alors être sécurisante pour certains jeunes qui ont l'impression de contenir et de maîtriser l'échange.

Il n'est pas question de remplacer le travail de rue par une présence sociale exclusivement numérique. Nous l'envisageons comme deux espaces de travail complémentaires.

2020 FOCUS

ASSOCIATION PRÉVENTION SPÉCIALISÉE 34



LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

constitue un mode d'intervention éducative visant à prévenir les risques d'inadaptation sociale et de marginalisation des jeunes.

L'intervention des professionnels de l'Association est inscrite dans le CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE, au carrefour d'une position préventive et d'une position de protection.

3 champs d'intervention

PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

Les services de l'APS 34 sont implantés sur le département, essentiellement dans les quartiers urbains de la politique de la ville.

9 services de prévention spécialisée déployés sur l'ensemble du département dans le cadre du schéma départemental de Protection de l'Enfance.

ACTIVITÉS DE MOBILISATION

> **SJM** : Service Intersecteur Jeunes Majeurs inscrit dans le Plan de Lutte contre la pauvreté.

> **PRMJ** : Plateforme Repérage et Mobilisation des Jeunes dans le cadre du Plan d'Investissement des Compétences.

> **Chantiers éducatifs**

PRÉVENTION DES RADICALITÉS

> **SAAF** : Service d'Aide et d'Accompagnement des Familles inscrit dans la cellule de lutte et prévention de la radicalisation.

L'ANNÉE 2020

La crise sans précédent que traverse notre monde, depuis l'émergence de la Covid-19, bouleverse encore plus tous les repères et accroît nos vulnérabilités. En Protection de l'Enfance, elle a agi comme un catalyseur des besoins des enfants et des familles et comme une loupe sur les faiblesses de notre dispositif, elle a aussi, ici et là, encouragé la créativité des acteurs, l'émergence de pratiques nouvelles, et favorisé, ponctuellement ou durablement, l'assouplissement de certains cadres.

CONSTATS ET PRIORITES EN 2020

■ **Composer avec les impératifs sanitaires sans désertier le terrain**, tel fut notamment l'enjeu d'une année bousculée par le COVID 19 et la nécessité de préserver le lien avec le public et les territoires.

■ Dans ce contexte de crise sanitaire, il s'est avéré essentiel de **maintenir des présences sociales régulières** sur l'ensemble des territoires, tout en multipliant les synergies entre les partenaires pour coordonner les différentes modalités de prise en charge.

■ Si les actions collectives furent mises à l'arrêt, les **accompagnements individuels ont significativement augmenté** dans tous les services, à l'instar des problématiques liées à la précarité et à la subsistance ; les éducateurs ont souvent composé dans l'urgence pour mettre des jeunes à l'abri et les aider à assurer leur subsistance et leur vêture.

■ Une **attention aux 12-15 ans** dont certains sont passés à l'acte sur un mode délinquant et/ou ont décroché sur le plan scolaire, notamment avec un renforcement des présences sociales aux abords et dans les collèges.

■ Les professionnels de terrain ont noté un **sentiment d'insécurité prégnant** quel que soit le territoire.

